

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 29 - Aide aux associations sportives - quatrième attribution 2026

Délibération n° 008391

Aide aux associations sportives - quatrième attribution 2026

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 4	09/09/2026	Favorable unanime

Résumé :

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre des programmes manifestations – subventions exceptionnelles, aides aux locaux, animations et sport amateur.

I - Programme Manifestations – Subventions exceptionnelles

A) Programmes manifestations

- Duo Trail Vert porté par Doubs Sud Athlétisme – 5 septembre

Événement sportif convivial et accessible, le Duo Trail Vert a pour objectif de promouvoir la pratique de la course à pied en pleine nature par une course en duo et en relais, partant du complexe sportif Michel Vautrot et en passant par le Fort de Planoise. Cette troisième édition devrait rassembler entre 500 et 1000 coureurs.

Cette épreuve est accompagnée par la Ville à hauteur de **2 500 €**, ventilés de la manière suivante :

- Aide indirecte 2 000 €
Ingénierie de projet, mise à disposition d'infrastructures et de moyens techniques et logistiques
- Attribution d'une **subvention au DSA** 500 €
Soutien spécifique pour l'événement Duo Trail Vert

- Trail des Boucles Roses porté par les Foulées Généreuses – 4 octobre

Dans le cadre d'Octobre Rose, l'association Foulées Généreuses renouvelle l'organisation du Trail des Boucles Roses sur le secteur de Bregille, après une année d'interruption. Les organisateurs ont l'ambition de renouveler le succès des premières éditions et espèrent rassembler près de 2 500 participants au départ du Fort de Bregille.

En parallèle des différents formats de course proposés, un certain nombre d'animations sera organisé dans l'enceinte du Fort.

Cette épreuve est accompagnée par la Ville à hauteur de **3 000 €**, ventilés de la manière suivante :

- Aide indirecte 2 000 €
Ingénierie de projet, mise à disposition d'infrastructures et de moyens techniques et logistiques
- Attribution d'une **subvention au Foulées Généreuses** 1 000 €
Soutien spécifique pour l'événement Trail des Boucles Roses

- Trail Urbain de Besançon porté par le Club Alpin Français – 8 novembre

C'est désormais une tradition du début du mois de novembre : Le Trail urbain de Besançon mis en œuvre par le Club Alpin Français. Pour cette 11^e édition, l'arrivée sera de nouveau jugée sur le Complexe Sportif Michel Vautrot, après un parcours nocturne débuté sur l'esplanade des droits de l'homme.

Cette épreuve est accompagnée par la Ville à hauteur de **4 000 €**, ventilés de la manière suivante :

- Aide indirecte 3 000 €
Ingénierie de projet, mise à disposition d'infrastructures et de moyens techniques et logistiques
- Attribution d'une **subvention au Club Alpin Français** 1 000 €

Soutien spécifique pour l'événement Trail Urbain de Besançon

- **Gala de boxe porté par le Local Club Boxe – 31 octobre**

Le Local Boxe Club organise un gala de boxe le 31 octobre prochain au Kursaal.

Ce gala est accompagné par la Ville à hauteur de **3 000 €**, ventilés de la manière suivante :

- Aide indirecte 2 000 €
- Mise à disposition d'infrastructures et de moyens techniques et logistiques (ring)
- Attribution d'une subvention au Local Boxe Club 1 000 €

Soutien spécifique pour l'événement Gala de boxe

B) Programmes subventions exceptionnelles

- **Besançon Floorball**

1 000 €

Le Besançon Floorball représentera la Collectivité début septembre à l'Eurofloorball Cup à Prague. Cette participation à une compétition européenne engendre un certain nombre de frais évalués à environ 6 K€.

Il est proposé d'accorder une aide de **1 000 € au Besançon Floorball** afin d'accompagner le club dans l'organisation de ce déplacement.

- **Sporting Futsal Besançon**

2 000 €

L'équipe U19 du Sporting Futsal Besançon évoluera la saison prochaine en championnat national.

Il s'agit d'une première pour une équipe jeune d'un club bisontin de futsal.

Cette accession traduit la progression constante du club, sa structuration et son travail de formation auprès des jeunes bisontins.

Ce niveau d'évolution national entraîne un certain nombre de coûts (frais de déplacement).

Il est proposé d'accorder une subvention de **2 000 € au Sporting Futsal Besançon** afin d'accompagner l'évolution de son équipe U19 en championnat national.

- **CPB**

1 000 €

Le Club Pugilistique Bisontin accueillera du 11 au 25 septembre une délégation de la fédération sénégalaise de lutte composée de dix personnes : quatre jeunes lutteuses, quatre jeunes lutteurs et deux membres de l'encadrement technique. Ce stage de préparation s'inscrit dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar 2026 et constitue une étape importante dans la préparation sportive de ces jeunes athlètes.

Cet accueil représente la première concrétisation d'un partenariat de coopération signé entre le CPB et la Fédération sénégalaise de lutte. Cette coopération vise à développer des échanges durables autour de la formation des jeunes, de la promotion du sport féminin, du partage d'expertise entre encadrants et de la coopération internationale par le sport.

Il est proposé d'accorder une aide de **1 000 € au CPB** afin d'accompagner le club dans l'organisation de ce stage.

- **Office Municipal du sport (OMS)**

30 000 €

L'Office Municipal du Sport a initié en 2025, en collaboration avec la Ville et les clubs sportifs bisontins, une démarche de réflexion autour du Sport de Demain.

Des différentes thématiques débattues en ateliers sont issues un certain nombre de propositions qui font sens dans la nécessité de mutualisation des moyens des clubs.

Pour mettre en œuvre cette proposition, l'OMS souhaite développer une application numérique de mutualisation des moyens des clubs.

Il est proposé d'accompagner l'OMS dans la réalisation de ce projet.

Cette participation financière de la collectivité est plafonnée à 75% du montant total des dépenses éligibles et dans la limite d'une aide maximale de 30 000 €.

L'OMS sollicitera par ailleurs des financements complémentaires auprès d'autres partenaires publics ou privés. En cas d'obtention, l'association s'engage à en informer sans délai la Ville de Besançon.

En cas d'accord :

- la somme de 7 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédits 65.30.65748.0022109.20300
- la somme de 30 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédits 204.30.20421.00506.20300 sous réserve d'obtention des crédits lors du vote de la Décision Modificative n°2

II – Programme Aides aux locaux

La Ville de Besançon accorde une aide financière aux clubs sportifs propriétaires de leurs installations ou assumant des charges particulières.

L'ensemble des subventions liées à ce programme a été votée lors du Conseil Municipal du 23 février dernier.

A cette occasion, le Sporting Futsal Besançon a bénéficié d'une aide de 4 000 € en soutien au coût important généré par des locations de créneaux dans le secteur privé, la Collectivité ne pouvant satisfaire l'ensemble des demandes du club.

Ce coût ne cessant d'augmenter (40 K€ pour la saison), il est proposé d'abonder de 1 650 € l'aide du Sporting Futsal sur ce programme.

- **Sporting Futsal Besançon** **1 650 €**

En cas d'accord, la dépense totale de 1 650 € sera prise en charge sur la ligne de crédits 65.30.65748.0022116.20300

III - Programme Animations

A) Vital'été

Pour cette saison 2026, en complément du site historique du Complexe Sportif Michel Vautrot, Vital'Chailluz et Vital'Outdoor ont proposé des activités et animations en lien avec la thématique des activités de plein air et de nature.

Les associations sportives ont une fois de plus répondu présentes pour assurer les ateliers sportifs d'animations et aller ainsi au-devant de nouveaux publics.

En complément des subventions déjà attribuées en juin via la délibération spécifique à Vital'Été (CM du 18 juin 2026), pour un montant global de 36 200 €, il est proposé d'attribuer les subventions présentées ci-dessous aux associations engagées plus tardivement dans l'action :

- Sporting Futsal	300 €
- Besançon Football	850 €
- Shoshin Dojo	350 €
- Echiquier bisontin	550 €
- Besançon Bisons	250 €
- CPB	1 800 €
- Besac Beure Twirl	500 €
- GBBA	300 €
- Décoche Bisontine	500 €
- Base ball club	300 €
- SNB aviron	2 500 €
- SNB canoé	2 500 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 10 700 €, sera prise en charge sur la ligne de crédits 65.30.65748.0022111.20300, sous réserve d'obtention d'une partie des crédits lors du vote de la Décision Modificative n°2 (sollicitation de réaffectation de recettes en dépenses à hauteur de 5,5 K€).

B) Soutien à l'ASEP de Besançon, centre social Chaprais, Cras, Viotte

Depuis 2010, la Ville de Besançon à travers trois de ses compétences (Sports, Culture, Vie des Quartiers) s'est engagée dans un partenariat avec l'ASEP.

A travers une convention d'objectifs et de moyens, la Ville accompagne l'ASEP dans le développement des différentes pratiques intégrées dans les cultures urbaines. Ces actions se déroulent dans le Centre des Cultures Urbaines de Besançon mais également au plus près des publics dans d'autres lieux extérieurs du territoire communal.

Il est proposé de fixer le montant de la subvention de la Ville à **39 000 €** au titre de l'année 2026. Elle sera supportée à hauteur de 13 000 € par chacune des Directions concernées (Culture, Sports, Vie des Quartiers).

En cas d'accord, la somme totale, soit 39 000 €, sera prise en charge sur la ligne de crédits 65.30.65748.0022113.20300

IV - Programme « Sport Amateur »

Le montant de la subvention 2026 fait l'objet d'un calcul en fonction des critères proposés par l'Office Municipal des Sports et adoptés par le Conseil Municipal et tenant compte des effectifs (licenciés et compétiteurs) déclarés et validés au 31 mai 2026.

Le tableau ci-après présente le montant de la subvention annuelle et le solde à verser dont le total s'élève à 127 200 €, tenant compte du premier acompte versé suite au Conseil Municipal du 28 mai 2026.

Quatre associations intègrent ce programme en 2026 :

- association Besançon Club Planoise Lutte
- association Jeunesse Hand Planoise
- association Budo Kendo
- association Fight Académie

A noter que la subvention pour l'association **Amicale des Jeunes Mahorais de Besançon** calculée initialement à 2 844 € est réduite de 400 €. Il s'agit de sanctionner le comportement de l'équipe réserve du club impliquée dans de graves incidents au printemps lors d'une rencontre sur le terrain de l'US Prés de Vaux. Le montant retenu correspond à ce qu'aurait dû percevoir le club pour les effectifs de cette équipe réserve.

CLUB	DISCIPLINE	Licenciés 2025	Licenciés 2026	Sport amateur 2025	Sport amateur 2026	Acompte CM avril 2026	Solde à verser
AIGLON SPORTS	Gymnastique FSCF	68	57	1 357	1 195	679	516
ALLIANCE GLISSE DE FRANCHE COMTE	Roller Skate	28	29	341	138	171	0
AMICALE CYCLISTE BISONTINE	Cyclisme	146	149	3 202	3 440	1 601	1 839
AMICALE JEUNES MAHORAIS DE BESANCON	Football	127	110	3 393	2 444*	1 697	747*
AMICALE MOTOCYCLISTE DU	Motocyclisme	57	58	133	136	0	136

CLUB	DISCIPLINE	Licenciés 2025	Licenciés 2026	Sport amateur 2025	Sport amateur 2026	Acompte CM avril 2026	Solde à verser
DOUBS							
ANB	Natation	789	848	7 752	7 730	3 876	3 854
AQUA SPORT	Plongée	97	102	227	239	114	125
ARC CLUB	Tir à l'Arc	62	45	0	527	0	527
ASA SEQUANIE	Sport Automobile	115	116	270	272	135	137
ASSOCIATION BESANCON PATINAGE	Patinage Artistique	83	129	453	859	227	632
ASSOCIATION BESANCON VAUBAN BASKET	Basket	281	301	7 378	7 919	3 689	4 230
ASSOCIATION JEUNESSE HAND PLANOISE	Handball	0	46	0	1 163	0	1 163
ASEB	Roller Skate	151	146	3 226	3 562	1 613	1 949
ASPTT	Omnisports	758	765	16 168	15 207	8 084	7 123
ATHLETIC BESANCON	Athlétisme	54	57	185	227	93	134
ATSCAB	Bowling	87	75	1 114	703	557	146
BAD IN TOWN	Badminton	122	116	1 173	970	587	383
BALISE 25	Course d'Orientation	118	118	2 221	2 253	1 111	1 142
BASE BALL CLUB	Base Ball	51	52	971	1 118	486	632
BESANCON ASSOCIATION PATINAGE ARTISTIQUE	Patinage Artistique	346	351	2 022	2 166	1 011	1 155
BESANCON BILLARD	Billard	19	17	103	98	0	98
BESANCON BISONS	Football américain	84	149	1 342	2 636	671	1 965
BESANCON BOXE ACADEMIE	Boxe Anglaise	88	72	1 252	1 670	626	1 044
BESANCON AC FUTSAL	Futsal	297	235	6 147	5 794	3 074	2 720
BESANCON CLUB PLANOISE	Lutte	0	86	0	1 972	0	1 972

CLUB	DISCIPLINE	Licenciés 2025	Licenciés 2026	Sport amateur 2025	Sport amateur 2026	Acompte CM avril 2026	Solde à verser
LUTTE							
BESANCON CURLING CLUB	Curling	20	19	176	290	88	202
BESANCON CYCLOS RANDONNEURS	Cyclotourisme	39	42	91	98	0	98
BESANCON DOUBS HOCKEY CLUB	Hockey	165	175	3 664	3 301	1 832	1 469
BESANCON ESPERANCE	Football	65	74	1 350	1 733	675	1 058
BESANCON GYMNASTIQUE RYTHM.	Gymnastique rythmique	235	253	3 870	3 701	1 935	1 766
BESANCON FLOORBALL	Floorball	96	116	1 957	2 700	979	1 721
BESANCON RACING CLUB	Omnisports	121	107	983	1 206	492	714
BESANCON RING ATHLETIC	Boxe	60	38	411	353	0	353
BESANCON ROCHE TENNIS DE TABLE	Tennis de Table	218	206	3 054	3 591	1 527	2 064
BESANCON TENNIS CLUB	Tennis	457	480	5 219	5 524	2 610	2 914
BESANCON TRIATHLON	Triathlon	226	275	4 028	4 938	2 014	2 924
BESANCON VOL LIBRE	Parapente	73	75	197	246	99	147
BEUR TWIRL	Twirling bâton	46	44	859	707	430	277
BISONQUINZE LES	Rugby	51	64	119	150	0	150
BMX BESANCON	Cyclisme BMX	317	294	7 427	6 777	3 714	3 063
BOSNA FC	Football	37	40	715	950	358	592
BOUSBOTTE (La)	Omnisports	190	200	3 247	3 149	1 624	1 525
BREGILLE (ASCC)	Handisport	53	47	835	726	418	308
BUC Escrime	Escrime	145	111	2 108	1 304	1 054	250
BUC Plongée	Plongée	110	107	516	426	258	168
BUC Tennis	Tennis	135	141	1 773	1 755	887	868

CLUB	DISCIPLINE	Licenciés 2025	Licenciés 2026	Sport amateur 2025	Sport amateur 2026	Acompte CM avril 2026	Solde à verser
BUDO KENDO	Judo	0	12	0	121	0	121
BUDO CLUB	Judo	36	32	883	121	442	0
BVB	Volley	204	208	5 641	5 420	2 821	2 599
CHALLENGER	Kickboxing	97	42	644	538	322	216
CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	823	816	2 027	1 996	1 014	982
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Omnisports	249	160	1 542	738	771	0
CITADELLE (La)	Gymnastique FSCF	162	150	3 404	2 891	1 702	1 189
CLUB ALPIN FRANCAIS	Montagne randonnée	593	567	1 393	1 330	697	633
CPB	Lutte	385	407	4 345	5 464	2 173	3 291
DECOCHE BISONTINE	Tir à l'Arc	62	55	920	1 231	460	771
DOJO FRANC COMTOIS	Omnisports	559	390	9 211	8 175	4 606	3 569
DOUBS SUD ATHLE	Athlétisme	502	511	9 577	9 192	4 789	4 403
DOUBS PADDLE	Paddle	25	22	399	215	200	0
DYNAMIQUE BISONTINE	Gymnastique rythmique	90	88	3 208	2 159	1 104	1 055
ENTRE-TEMPS	Escalade	663	674	4 546	4 724	2 273	2 451
ETOILE SPORTIVE St FERJEUX	Omnisports	144	148	1 131	1 531	566	965
ETRIER BISONTIN	Equitation	253	259	594	607	297	310
FIGHT ACADEMIE	Sports de combat	0	485	0	1 208	0	1 208
FC BALZAC	Football	32	30	615	645	308	337
FRANCAISE (La)	Haltérophilie	41	71	853	858	427	431
GOLF CLUB BESANCON	Golf	440	475	1 033	1 114	517	597

CLUB	DISCIPLINE	Licenciés 2025	Licenciés 2026	Sport amateur 2025	Sport amateur 2026	Acompte CM avril 2026	Solde à verser
GRAND BESANCON TRAIL ACADEMIE	Trail	54	149	1 194	1 645	597	1 048
HAND ENSEMBLE	Handball	15	21	282	319	141	178
IKS	Karaté	100	102	476	397	238	159
INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	540	522	2 883	2 960	1 142	1 818
JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique FSCF	73	50	1 075	1 067	538	529
LOCAL CLUB BOXE	Boxe	210	217	1 010	1 136	505	631
MONTRAPON (A.S.C.)	Football	40	24	857	490	429	0
OCTOPUSS ACADEMIE MARTIALE	Karaté	332	281	914	934	457	477
OLYMPIQUE BISONTIN	Rugby	447	395	10 328	9 612	5 164	4 448
ORCHAMPS BESANCON A.S.	Football	143	98	3 742	2 458	1 871	587
ORIENTATION TEAM BESANCON	Course d'Orientation	88	104	1 504	1 991	752	1 239
PASSION SYNCHRO BESANCON	Natation	79	77	1 872	1 705	938	767
PETANQUE FRANC COMTOISE	Pétanque	81	97	190	227	95	132
PKA	Karaté	177	167	2 888	3 705	1 444	2 261
PRES DE VAUX (U.S.)	Football	177	120	4 738	3 049	2 369	680
PSB	Judo	607	630	3 534	3 507	1 767	1 740
RETRAITE SPORTIVE DU GRAND BESANCON	Multisports	500	500	1 174	1 172	587	585
RETRAITE SPORTIVE BESANCON TILLEROYES	Multisports	233	247	547	579	274	305
ROLLER DERBY GRAND BESANCON	Roller derby	60	50	1 368	944	684	260
ROLLER HOCKEY	Roller Hockey	77	76	1 596	1 562	798	764

CLUB	DISCIPLINE	Licenciés 2025	Licenciés 2026	Sport amateur 2025	Sport amateur 2026	Acompte CM avril 2026	Solde à verser
SAINT CLAUDE (La)	Gymnastique	535	525	4 950	4 662	2 475	2 187
SAUVEGARDE KARATE CLUB	Karaté	234	233	1 395	1 414	698	716
SNB omnisports	Aviron	113	167	1 169	1 517	585	932
SNB Canoë Kayak	Canoë Kayak	580	452	3 594	3 288	1 797	1 491
SOCIETE DE TIR DE BESANCON	Tir	332	298	2 612	1 613	1 306	307
SOLEIL BRILLE POUR TOUT LE MONDE	Handisport	232	250	4 990	4 662	2 495	2 167
SOSHIN DOJO	Aikido	80	79	195	185	98	87
SPORTING FUTSAL BESANCON	Futsal	330	312	8 861	7 746	4 431	3 315
SPORTING CLUB BESANCON	Football	71	174	1 764	4 419	882	3 537
SPORTING CLUB PLANOISE	Football	160	179	3 523	4 531	1 762	2 769
TOUCH BESANCON	Rugby	36	40	836	973	418	555
TOUR PREND GARDE	Echec	170	128	477	300	239	61
ULTIMATE CLUB VESONTIO	ultimate	43	39	993	865	497	368
VELOTTTE (A.S.C.)	Football	390	378	10 183	9 851	5 092	4 759
VOLANT BISONTIN	Badminton	319	344	4 877	5 252	2 439	2 813
	Total						126 800

En cas d'accord, la dépense totale, soit 126 800 €, sera pris en charge sur la ligne de crédits 65.30.65748.0022106.20300.

Les subventions feront l'objet d'un versement en une fois aux bénéficiaires à compter de leur notification. Elles ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

Les subventions faisant l'objet de conventions seront versées selon les modalités définies par lesdites conventions.

Toute association qui a sollicité une aide et qui perçoit une subvention s'engage à fournir à la Ville ses comptes et bilans certifiés de l'exercice 2026 au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice.

MM. Mohamed AIT-ALI (1) et Pascal ORLANDI (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **attribue les subventions détaillées ci-dessus dans le cadre des programmes « manifestations, subventions exceptionnelles, aides aux locaux, animations et sport amateur », pour un montant total de 215 050 €, réparti comme suit :**
 - o **37 500 € au titre du programme « Manifestations-subventions exceptionnelles »**
 - o **1 650 € au titre du programme « Aide aux locaux »,**
 - o **49 700 € au titre du programme « Animations »,**
 - o **126 800 € au titre du programme « Sport Amateur ».**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'ASEP pour l'année 2026.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement

**CENTRE DES CULTURES URBAINES DE BESANCON (CCUB)
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
2026**

Entre :

La Ville de Besançon, représentée par Monsieur Ludovic FAGAUT, Maire en exercice, autorisée à signer la présente convention en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2026, Ci-après dénommée «**La Ville**»,

Et :

L'Association Sportive et d'Education populaire (ASEP) représentée par Mme Patricia FLEURY, Présidente, dont le siège social est situé 22 rue Résal à Besançon, Ci-après dénommée «**L'Association**»

Préambule

La Ville de Besançon, à travers trois de ses compétences (Action Culturelle, Sports, Vie des Quartiers), et l'ASEP sont engagés depuis 2010 dans un partenariat visant à développer les cultures urbaines à Besançon et à pérenniser ce pôle thématique au sein de l'association.

Grâce à la coordination et l'accompagnement réalisé par l'ASEP, de nombreux acteurs locaux se sont constitués en associations pour promouvoir et développer des disciplines aussi variées que le hip-hop, le parkour, le BMX, le skate, le longboard, le roller, la trottinette ou le graffiti.

Afin d'encourager cette dynamique et permettre la pratique de ces différentes disciplines tout au long de l'année, la Ville de Besançon, en collaboration avec l'ASEP, a réalisé un équipement couvert destiné à la pratique des sports et cultures urbaines sur le complexe sportif des Torcols.

La Ville de Besançon a choisi de conforter l'ASEP dans son rôle de tête de réseau en identifiant cette structure associative comme animatrice de la vie de ce nouvel équipement. Une convention conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public précise par ailleurs les conditions dans lesquelles l'occupation des locaux est accordée.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon entend soutenir les actions développées par l'association dans le but de consolider les différentes pratiques intégrées dans la thématique des cultures urbaines. Ces actions pourront se dérouler dans le CCUB, mais elles devront aussi se poursuivre au plus près des publics dans d'autres lieux extérieurs identifiés sur le territoire communal.

Article 2 : Engagements de l'association

L'association s'engage à :

- être l'interlocuteur unique de la Ville quant à la vie et l'animation du CCUB, tout en assurant une gestion collaborative du lieu afin que l'ensemble des pratiquants y trouve sa place,
- animer le CCUB en accueillant les publics de l'ensemble des quartiers de la Ville et en positionnant plus particulièrement ce nouvel équipement au sein de la vie du quartier de Saint-Claude,
- continuer à animer et développer le réseau des différentes pratiques de sports et cultures urbaines dans ce lieu et hors les murs,
- favoriser la formation sportive des éducateurs des différentes structures utilisatrices du lieu afin de permettre l'accueil de nouveaux publics (exemple du temps scolaire),
- s'appuyer sur l'existence de cet espace de pratique pour développer de nouvelles actions générant de nouvelles ressources financières.

Article 3 : Engagements de la Ville

Article 3.1 : Aide financière

La Ville s'engage à soutenir l'ASEP pour ses actions de développement de la thématique cultures urbaines par le versement d'une subvention de 39 000 €, soit 13 000 € par direction (Action Culturelle, Sports et Vie des Quartiers).

Ce volume financier soutient pour partie la mobilisation d'un agent de développement au sein de l'ASEP.

Article 3.2 : Modalités de versement de la subvention annuelle

Le versement de la subvention interviendra en totalité dès signature de la convention.

Article 3.3 : Mise à disposition de locaux

La Ville de Besançon, en collaboration avec l'ASEP, a réalisé un équipement couvert destiné à la pratique des sports et cultures urbaines sur le complexe sportif des Torcols.

Une convention conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public précise les conditions dans lesquelles l'occupation des locaux est accordée.

Cette mise à disposition de locaux devra être valorisée par l'association dans les bilans annuels.

Article 4 : Communication

L'ASEP veillera à faire apparaître sur tous documents informatifs ou promotionnels éditées par ses soins le soutien apporté par la Ville de Besançon.

Article 5 : Suivi de l'action de l'association

L'ASEP s'engage à faciliter tout contrôle que la Ville souhaiterait exercer dans le cadre de la présente convention, et notamment à justifier de l'utilisation de la subvention allouée.

L'association s'engage à construire avec la Ville la programmation de l'année et à fournir le bilan quantitatif et qualitatif, ainsi que le bilan financier de la saison écoulée.

L'association et la Ville, à travers ses trois directions concernées (Sports, Action Culturelle et Vie des Quartiers), conviennent de se réunir deux fois par an : pour l'élaboration commune du programme d'actions de l'ASEP et l'évaluation de ce dernier.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention porte sur l'année 2026.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect par l'association des termes énoncés ci-dessus, la Ville de Besançon se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention suite à une mise en demeure adressée avec accusé de réception et restée sans effet.

Article 8 : Litiges

Pour toutes les contestations portant sur l'application ou l'interprétation de la convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Fait à BESANÇON, le

en deux exemplaires.

Pour l'ASEP,
La Présidente,

Pour la Ville de Besançon,
Le Maire,

Patricia FLEURY

Ludovic FAGAUT